

Séance du : 22 février 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : Contre : 13 Abstention :

Date de convocation : 17/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé :

Absent : Nicole TOUS, Philippe DEJEAN.

Pouvoir : Laurent TARDIVAUD à Arnaud MOULINIER – Gérard FRUTIER à Christian BONNET- Nadine MALAVERGNE à Sylviane SUDRIE – Carole GOSCIMSKI à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Sylviane SUDRIE.

Objet : Demande d'achat d'une partie de chemin « Presbytère »

N° 2023_02_d01

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande d'achat d'une partie du chemin qui longe le presbytère et la propriété de Madame DARTENSET et Madame VANTHUYNE et qui rattrape le chemin du Châtenet, cadastré AZ.

Madame VANTHUYNE a fait cette demande pour pouvoir accéder plus facilement à une parcelle lui appartenant de l'autre côté de ce chemin.

Monsieur le maire explique aussi qu'il y a des canalisations du tout à l'égout ce qui empêcherait le passage puisqu'il serait privé.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

REFUSE la vente de cette partie de chemin.

Objet : Demande de subvention par l'association « sos chats libres »

N° 2023_02_d02

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention provenant de l'association « SOS CHATS LIBRES » l'an passé la commune à versé une subvention de 100 €.

Cette association nous aide pour la capture et la stérilisation des chats errants.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 100 € à l'association SOS CHATS LIBRES.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023 sur le compte 6574.

Objet : Demande de subvention par l'association « Les Décors sont de Roger »

N° 2023_02_d03

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention provenant de l'association «Les Décors sont de Roger » l'an passé la commune à versé une subvention de 200 €.

Cette association présente des pièces de théâtre en maintenant du service culturel.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 200 € à l'association LES DECORS SONT DE ROGER.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023 sur le compte 6574.

Objet : Demande de subvention par l'association «Mémoire de Manzac »

N° 2023_02_d04

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention provenant de l'association «Mémoire de Manzac » concernant la réédition du livre »Manzac au fil des Siècles ».

Pour financer une partie de la réédition du livre Manzac au fil des siècles, l'association a besoin de l'aide de la commune à hauteur de 1350 €.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1350 € à l'association MEMOIRE DE MANZAC.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023 sur le compte 6574.

Objet : Contrat d'entretien de l'installation de chauffage et de maintenance

N° 2023_02_d05

Monsieur le maire présente au conseil municipal un contrat d'entretien de l'installation de chauffage et de maintenance pour la chaudière à granulés bois de l'école.

Il propose au conseil de lui donner l'autorisation de signer ce contrat d'entretien.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

REFUSE de signer un contrat d'entretien de l'installation de chauffage et de maintenance.

DIT que l'entretien sera effectué par les services d'un chauffagiste local.

Objet : Autorisation au maire de solliciter des subventions auprès du Fonds Verts pour projets communaux

N° 2023_02_d06

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le gouvernement a mis en place au sein d'un même ministère, la transition écologique et la cohésion des territoires.

D'abord, la proposition de lancer un grand mouvement de formation des élus aux effets du dérèglement climatique ;

Ensuite une plateforme digitale pour faire remonter de tout le pays les solutions qui existent et qui marchent pour faire avancer la transition écologique ;

Enfin, 2 milliards d'euros pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

De ce fait il découle la possibilité de faire des demandes de subventions auprès du Fonds Verts pour la réalisation de nos projets communaux.

Il propose au conseil de lui donner l'autorisation de faire des demandes de subventions pour la rénovation du poids public, le lavoir ...

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à faire des demandes de subventions auprès du Fonds Verts pour les projets communaux à venir.

Objet : C.T.G. Convention Territoriale Globale

N° 2023_02_d07

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Par le passé nous avons une convention : « contrats enfance jeunesse » (CEJ) comme 18 communes et le Grand Périgueux.

Ces CEJ sont supprimés et remplacés par le « Bonus territoire ». et transformés en « convention territoriale globale ».

Les démarches et les enjeux ont été présentés aux élus réunis en bureau communautaire le 21 octobre 2021.

Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale, s'articule autour de 3 axes :

1. Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire ;
2. Favoriser l'accès à l'offre pour tous ;
3. Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire.

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la convention territoriale globale du Grand Périgueux tel qu'annexée ;

AUTORISE le maire à signer les documents utiles.

Objet : Groupement d'achat pour l'entretien de la voirie par des travaux De fauchage et d'élagage

N° 2023_02_d08

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation entre le Grand Périgueux et ses communes membres, a été adopté le principe de mettre en œuvre des groupements de commandes dans divers domaines qui permettent à leurs membres de disposer d'un appui technique et de réaliser des économies par l'effet de massification des commandes.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de participer au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élagage.

Ce service est actuellement réalisé par les services techniques du Grand Périgueux au projet des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Vernois et du Territoire de la Truffe (CCPVT).

En raison de la vétusté du matériel, il a été proposé aux communes concernées de reprendre cette action et de la faire réaliser par un prestataire extérieur dans le cadre d'un groupement de commandes.

La constitution de ce groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui sera proposée ultérieurement.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La communauté d'agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne l'émission de ses propres bons de commandes et le paiement du prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'adhésion au groupement d'achat pour l'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élagage ;

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commande dans les conditions définies ci-avant.

Objet : Convention SDIS pour l'entretien des poteaux incendie

N° 2023_02_d09

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la sécurité communale, il est nécessaire de faire entretenir les poteaux d'incendie, sachant que certains ne sont pas conforme.

Compte tenu du changement climatique, il est préférable d'avoir du matériel de sécurité incendie en état de fonctionnement.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de signer une convention d'entretien avec le Service d'Incendie et de Secours, SDIS de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à signer la convention d'entretien des bornes d'incendie avec le SDIS.

Objet : Dénomination de deux espaces communaux

N° 2023_02_d010

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un projet de dénomination de deux espaces communaux, il souhaiterait donner un nom au rond-point et au refuge LPO.

Le rond-point prendrait le nom de Madame Suzanne GUEYDON de DIVES, pour ses actions dans la résistance.

Le refuge LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) deviendrait l'Espace Danièle MARTIN, pour son implication dans la préservation des animaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE les dénominations comme indiqué ci-dessus ;

DIT que des plaques seront fabriquées respectivement Pour Madame Suzanne Gueydon de Dives et Espace Danièle Martin.